

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS	Trois mois	six mois	un an
	fr. 6	11	20
	10	19	36
	SUISSE		
FRANCE, BELGIQUE			
ALLEMAGNE, AUTRICHE			
ITALIE, ESPAGNE			
ANGLETERRE, HOLLANDE			
ÉTATS-UNIS			

Rédaction et Expédition
BUREAUX : Grand'Rue, à Fribourg
La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.
Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.
Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

LA SITUATION DE L'ÉGLISE

De grands changements sont imminents. Nul n'en doute. On les prévoit, on les annonce, et ces grands changements amèneront de grandes ruines.

Du côté de la France les orages s'amourent. Du côté de l'Orient, les armées se préparent, et les crises ne sont que retardées par l'effort des hommes d'Etat. Aucune nation n'est à l'abri des catastrophes.

Le prophète de Pathmos annonce qu'à la fin des temps des signes apparaîtront dans le ciel. Si nous ne sommes pas venus à la fin dernière, révélée à saint Jean, on peut croire du moins que nous touchons à la fin d'une ère, au terme d'un siècle. Et des signes sanglants apparaissent dans le ciel, en France et en Italie. Est-ce l'aurore des jours meilleurs, et ces lueurs pourpres du soir marquent-elles la voie vers la terre sainte de la paix sociale? Est-ce la colonne de feu qui doit guider notre marche vers le repos promis? Sans doute la route sera longue, pénible et arrosée de sang.

Dieu, dans ses mystérieux desseins, a toujours voulu que de dures épreuves précédassent les grands triomphes; tout progrès de l'humanité vers les destinées annoncées de toute éternité a été acheté au prix d'hécatombes. Le sang de nos veines a toujours largement payé notre rachat. C'est une loi historique.

Il faut donc que tous, tant que nous sommes, nous commençons à ceindre nos reins, à faire nos préparatifs pour le grand voyage à travers l'inconnu où nous entrons. Nous, catholiques, membres de l'Eglise militante, quel que soit notre rang dans la milice du Christ-Jésus, humbles soldats ou chefs, c'est à notre garde à tous qu'est remis le dépôt de l'Arche sainte. C'est elle qu'il faut élever au-dessus de nos épaules, pour la soustraire aux inimitiés des païens. C'est vers sa sauvegarde qu'il faut diriger nos efforts, nos pensées, nos peines.

Partout, en tout lieu, au-dessus des querelles de la politique s'élève la question religieuse. Il n'est pas une des questions

contemporaines où la victoire du Christ-Jésus ne soit intéressée. C'est à la guerre religieuse qu'aboutit toute la politique italienne, toute la politique française.

L'Allemagne elle-même fait remonter l'origine de sa grandeur à une idée religieuse, et, malgré son erreur actuelle, il n'est pas impossible que le Dieu qui s'est servi des consuls et des Empereurs païens pour préparer le règne universel du Christ, se serve aussi de l'Allemagne luthérienne pour préparer d'autres triomphes. Les catholiques allemands ne sont-ils pas aujourd'hui plus forts dans les conseils de l'Empire qu'étaient les chrétiens à la veille du jour où la croix victorieuse apparut à Constantin?

Qu'est-ce au fond que la question d'Orient, sinon une croisade? Qu'est-ce que ce faux prophète qui s'élève dans le Soudan, sinon une révolte de l'islamisme agonisant?

La révolution impie fraie la voie aux missionnaires sur les plages chinoises; et que font tous ces Evêques américains à Rome, sinon organiser dans la terre jeune et libre dévolue à leur ministère le pacifique recrutement des âmes à l'Eglise une?

Donc, à travers les luttes imminentes, à travers les épreuves, les ruines, les catastrophes, c'est la gloire de Dieu qui est le prix du combat.

Le temps n'est plus où les catholiques de l'Europe pouvaient compter sur le règne paisible des lois et un heureux accord avec les gouvernements pour assurer la dignité de l'Eglise et l'exercice du culte. Ils ne doivent plus compter que sur eux-mêmes. Il faut encore qu'ils cessent de faire fonds sur la jouissance de ce superflu que leur donnait la prospérité des affaires publiques. Mais ils doivent, s'ils sont vraiment les fils du Christ, songer à la vie de l'âme autant qu'à la vie matérielle. « L'homme ne vit pas seulement de pain. »

Il est donc nécessaire qu'en leur budget d'épreuves, ils fassent la part du Christ, et continuent à payer à Dieu plus généreusement encore et au prix de plus durs sacrifices, le tribut de Dieu.

La Révolution a dépouillé l'Eglise entière,

depuis son Chef, le Vicaire du Christ, jusqu'au plus humble de ses ministres. L'Eglise, pour faire face aux combats dont on l'assaille, n'a plus désormais d'autre réserve que le dévouement des fidèles. La France, l'opulente nation qui jusqu'ici était la plus généreuse fille de l'Eglise, est plus qu'à moitié ruinée par la folie de ses maîtres; les catholiques y devront bientôt pourvoir à l'entretien des curés et des paroisses, car le budget des cultes a cessé d'être garanti aux ministres du culte. Il n'est voté que conditionnellement.

Il faut enfin que le Saint-Siège continue de pouvoir exercer l'administration générale de l'Eglise, d'alimenter les Missions dans les terres païennes, et ces œuvres de propagande non moins nécessaires, non moins nobles, qui sont de vraies Missions en terre chrétienne!

Ah! combien, à l'heure où nous sommes, toute prodigalité, toute dépense qui ne porte des fruits vraiment utiles et salutaires est inopportune, sinon coupable!

Il faut songer à cette déplorable situation de l'Eglise, épargner toute prodigalité et répartir utilement le denier du Christ.

A cette condition seule, on pourra traverser les temps difficiles qui s'annoncent, on pourra sauver l'Arche-Sainte et joindre enfin un siècle meilleur.

(Courrier de la Meuse.)

Soleure, en lui confiant la tâche sublime d'aller à la chasse de nouvelles lois.

Déjà alors, je vous ai fait remarquer que cette fonction provisoire de légisfabrication ne manquerait pas d'être transformée un jour en une place définitive et richement dotée!

Or, voici le moment venu de procurer à M. Weber un avenir franc de souci et de peine, par la réorganisation du département de justice.

M. Raemer (Zurich), rapporteur de la commission, le message du Conseil fédéral en mains, nous a démontré d'une manière très digne de foi la nécessité d'augmenter le personnel de ce département. Naturellement! La fabrication continuelle de lois nouvelles doit avoir pour conséquence logique l'augmentation de notre très chère bureaucratie. Quand on fait beaucoup de lois, on a nécessairement beaucoup à écrire, à interpréter, et, chose toute naturelle, une quantité de recours à trancher. De là, un surcroît de travaux qui, à son tour, rend absolument nécessaire l'augmentation du personnel, soit du fonctionnarisme fédéral!

Le rapporteur de la commission a, en effet, énuméré une quantité d'affaires qui incombent au département de justice et police, soit : les travaux législatifs préparatoires et la fixation définitive du texte des projets de lois et d'arrêts; les commentaires des messages, les préavis sur des questions de jurisprudence soumises au département; l'examen des recours en matière de droit public et l'élaboration des propositions y relatives à présenter au Conseil fédéral et aux Chambres; l'élaboration des projets pour les traités internationaux sur l'établissement et les rapports de droit civil; les rapports et propositions concernant la garantie à accorder aux constitutions cantonales, et enfin la surveillance à exercer sur l'observation de la Constitution fédérale et des lois fédérales attribuée au département de justice et police.

Sans aucune objection, et après avoir entendu l'exposé de M. Morel (Neuchâtel), rapporteur français, le Conseil national a procédé à la création du personnel suivant :

1^o Secrétaire du département, en même temps fonctionnaire fédéral pour les affaires d'hématofat, avec un traitement de 5,500 à 7,000 francs;

2^o Secrétaire spécial pour les affaires de justice et de législation, avec un traitement de 5,500 à 7,000 francs;

NOUVELLES SUISSES

Chambres fédérales
(Correspondance particulière de la Liberté.)
Berne, 6 décembre.

LA BUREAUCRATIE FÉDÉRALE

Après l'ouverture de la séance de ce jour, le Conseil national, en train de créer des bureaucrates bien rémunérés, s'est occupé en premier lieu de l'organisation du bureau fédéral de justice et police. On se souvient que le Conseil fédéral a jadis, de sa propre initiative, placé sous les ailes de la grande poule bureaucratique le père de la soi-disant Eglise nationale et vieille-catholique, l'ancien conseiller national Weber, avocat peu connu de

41 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

LES CRIMES

DE LA PLUME

PAR
RAOUL DE NAVERY

(Suite.)

XII

CEURS FIDÈLES

Maintenant elles trouvaient une distraction saine à regarder les faucheurs, les mains serrées sur l'arcet de la faux, abattre avec une régularité mathématique les foins qui se couchaient en ondins sur le pré. Puis c'étaient les fanesuses qui, la fourche en main, secouaient et éparpillaient les herbes au soleil jusqu'à ce qu'elles fussent bonnes à mettre en maquettes qui, à leur tour, formeraient des meules, Cécile voulait même essayer de manier le râtelier de bois et de

ramasser les brindilles de foin autour des grandes meules. Elle s'émerveillait de la rapidité des botteliers à tordre, les liens, à saisir, à l'aide d'une griffe, une quantité de foin suffisante pour former une botte, puis à le lier solidement, bon pour la vente et pour le voyage.

Puis elle allait dans l'immense basse-cour, et se plaisait à se voir entourée de la troupe bruyante des oies demandant leur provende, des grandes oies de Toulouse, allongeant leur cou gris pour dévorer le grain de sa corbeille, des dindons blancs à la caroncule de pourpre et d'azur, faisant la roue comme les paons et glouissant d'un air majestueux. Elle s'amusait à regarder les pintades grises pointillées de bleu, casquées de blanc, cravatées, un peu gourmées et coquettes, et marchant avec précaution sur leurs pattes que le froid ankylose. Elle prenait sous les couvercles les nouveaux poussins au duvet jaune, aux pattes de corail rose, mignons et futés dès leur première jeunesse. Elle admirait les coqs agitant leur queue en pansache et dressant une crête sanglante. Les canards accouraient avec des dandinements gauches, écrasant les petits poulets, disputant la place aux oies voraces et aux dindes rigueuses.

Le paon, trop fier pour mendier sa part, attendait qu'elle la lui portât, et pour la remercier, il faisait miroiter devant elle les pierreries de sa queue, tandis que ses plumes bruisaient, s'agitaient d'un mouvement continu. Elle se sentait tout environnée d'ailes battantes, des cous tendus, de becs avides, elle riait des appétits, des glotonneries, des colères, envieuses de ce monde emplumé. Tandis qu'elle aidait Eugénie

à jeter la provende à cette famille ailée, il lui semblait que, comme son amie, il lui serait possible de passer une partie de sa vie aux champs.

— Le monde est une convention, disait M^{me} de Renilly, il nous enlève plus qu'il ne nous donne, j'y rentre, et m'y mêle, mais je me garde de m'y abandonner. Je m'abreuve à des sources d'inspiration et de grâce qu'il ne connaîtra jamais. Pourquoi m'exposerais-je à ses railleries ou à l'insulte de ses conseils? Je ne pourrais pas plus le convaincre qu'il ne réussirait à me pervertir. Et cependant il faut que l'écriture redoute l'isolement; il doit se mêler aux travailleurs, aux producteurs des arts et des lettres. Il doit entendre de la belle musique, regarder de superbes toiles, se tenir au courant de ce que se fait, se dit et s'écrit. S'il se sépare du mouvement, il s'amoindrit d'une façon fatale; ainsi, quand la neige me chassera d'ici, je rentrerai à Paris, mais calmée, rassérénée, reposée.

Ici tout m'est douceur et joie. Tenez, Augustin, je n'ai qu'une porte à ouvrir et me voici à l'église... Ce voisinage de Dieu a une grande douceur. La voix de la cloche me parle en passant à travers les branches de mes sapins. Lorsque j'ai beaucoup travaillé à Paris, que puis je faire pour me reposer? Sortir! Alors surgit la question de toilette; j'en ai d'y songer, de s'en occuper, vous garde à la maison. Vos poumons manquent d'air, et ce n'est pas sur les étroits balcons de nos fenêtres que nous pouvons les emplir d'un souffle vivifiant. Aussi, la plupart du temps, exténuée, brisée de fatigue, je tombe sur une chaise longue, et j'y reste durant deux heures, m'efforçant de ne plus penser,

et de clore les yeux sans évoquer devant moi des tableaux nouveaux. Ici, quand j'ai jeté la plume, je sors, je regarde les fleurs, je donne du grain aux poules, aux dindons de neige, j'ouvre le palais des lapins, et je tends aux mignonnes petites bêtes des bouquets de plantes aromatiques. Il n'est pas jusqu'à mes chiens qui ne soient une distraction; mon grand espagnol noir, à la tête fière, aux oreilles tombantes, à la queue empanachée, et dont les jambes sont garnies de longs poils noirs luisants, mon chien très beau, très gai, me distrait à son tour. Il m'entoure de bonds joyeux, tout en déclinant un peu mes dentelles. Sa voix sonore me réjouit. Je l'ai élevé tout petit. Un soir, je l'apportai de Paris dans ma poche, il était gros comme mon poing, et je l'ai élevé en le gâtant. Mais aussi comme il m'aime. Eh bien! avant de venir ici je croyais que jamais je ne pourrais aimer une de ces fidèles bêtes. Il garde ma basse-cour; je crois qu'il aimerait mieux aller à la classe, mais enfin il remplit assez bien son service et nous sommes contents l'un de l'autre.

— Mais, demanda Augustine, si la vie de campagne est si saine pour l'esprit et pour le corps, pourquoi la plupart des écrivains n'y vivent-ils pas la moitié de l'année?

— Ils s'y mettent, répondit en riant Eugénie. Il devient à la mode parmi nous de jouer à l'homme de lettres campagnard. Alphonse Karr a mis les jardins en honneur plus encore que Delille. Seulement, ils se bornent à habiter une maison située dans un petit bourg. Moi j'ai la ferme, la vacherie, les jeunes génisses à l'air bête, les moutons qui bêlent en vous léchant la

- 3° Traducteur ;
- 4° Registrateur ;
- 5° Premier commis ou adjoint, chacun avec un traitement de 2,400 à 4,200 francs ;
- 6° Commis (ou copiste ordinaire) avec un traitement maximum de 3,200 francs.

Ce qui est vraiment surprenant, c'est qu'aucune opposition n'ait été faite à ces traitements de 7,000 francs pour les secrétaires de départements. Et cependant la loi fédérale du 2 août 1873, qui a réglé les traitements de tous les fonctionnaires, ne prévoit pour tous les secrétaires de départements (militaire, des finances, des postes, etc.) qu'un maximum de 6,000 francs. Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, qui devrait faire règle, on a créé, il est vrai, plusieurs secrétaires et « spécialistes », et l'on a pris l'habitude de dépasser les prescriptions de la loi fédérale du 2 août 1873, en leur accordant le maximum de 7,000 francs. Cela prouve que, dans les hautes régions, on a inauguré des précédents fâcheux.

Après cette action généreuse, le Conseil national a adopté un projet de loi qui a trait à un article moins intéressant. Il s'agit des chiffons à exporter. Ici, on propose non pas une augmentation, mais une réduction du droit d'exportation de 4 à 2 fr. par quintal métrique. Après avoir entendu les rapporteurs, MM. *Gonzenbach* (St-Gall) et *Vautier* (Genève), le Conseil national a décidé que le Conseil fédéral serait autorisé à accorder cette réduction jusqu'au moment où le nouveau tarif des péages entrera en vigueur.

COMPTABILITÉ DES CHEMINS DE FER

Cela fait, le Conseil national a repris la discussion du projet de loi concernant la comptabilité des chemins de fer.

Ce ruineux projet, adopté par le conseil des Etats, comptait 7 articles, mais le conseil national les a réduits à 5 ; les propositions de M. *Chenevère*, qui voulait créer une commission mixte de censeurs, nommés par les actionnaires, les porteurs des obligations et le Conseil fédéral, ont été rejetées déjà dans la séance de la veille ; le Conseil national a pu dès lors entrer en délibération sur les dispositions transitoires. Chose curieuse ! Sur ce point, le conseil national est allé plus loin encore que le conseil des Etats ; car, avec une majorité éclatante, suite d'une entente vraiment touchante, le Conseil national a décidé que les statuts mêmes des Compagnies de chemins de fer devront être mis en harmonie avec les prescriptions de la présente loi jusqu'au 1^{er} janvier 1885. Le code des obligations n'était pas si rigoureux. Il avait accordé un terme de cinq ans pour mettre les statuts des sociétés en harmonie avec les prescriptions fédérales.

Finalement le Conseil national a adopté à l'appel nominal, par 113 voix contre 17, l'ensemble de la loi sur la comptabilité des chemins de fer.

Ont rejeté la loi : MM. *Aeby*, de Chastonay (Valais) ; *Cuénoud* (Vaud) ; *Dazzoni* (Tessin) ; *Eyévogues* (Valais) ; *Grand, Jaquet*, *Joris* (Vaud) ; *Moyor-Vautier* (Vaud) ; *Paschoud* (Vaud) ; *Pedrazzini* (Tessin) ; *Polard* (Tessin) ; *Roten* (Valais) ; *Thélin* (Vaud) ; *von Mentlen* (Tessin) ; *de Werra* (Valais) et *Wuilleret*.

Tous les autres députés, 113 membres de toutes les couleurs, ont suivi avec enthousiasme le drapeau que M. *Welti* a fait flotter victorieusement dans le combat contre les Compagnies de chemins de fer, en l'honneur de la centralisation et au profit de

la bureaucratie fédérale, qui va s'augmenter d'une manière très peu édifiante.

RECOURS GILLIERON

A 11 ¹/₂ heures, le Conseil national est ensuite entré en délibération sur le fameux recours *Gillieron*, que le conseil des Etats a écarté, l'autre jour.

La majorité de la commission (MM. *Merkle*, *Thurgovie* ; *Hochstrasser*, *Lucerne* ; et *Rohr Argovie*) avait proposé de déclarer le recours non fondé, mais par d'autres motifs que ceux du Conseil fédéral et du conseil des Etats. Elle voulait qu'on déclarât au protocole qu'elle n'admet pas l'impossibilité de la surveillance de l'auberge, mais qu'elle admet en revanche que *Gillieron* n'est que le remplaçant ou associé (l'homme de paille) du propriétaire *Corthésy*.

La minorité de la commission (MM. *Cuénat*, *Berne* et *Ruffy Vaud*) proposait par contre d'admettre le recours.

Je me borne pour aujourd'hui à vous communiquer le résultat de la discussion, qui a duré deux heures entières. MM. *Merkle*, *Hochstrasser*, *Grand*, *Aeby* et *Schwander* (*Schwyz*) ont parlé contre le recours, tandis que MM. *Cuénat*, *Tschudy* (*Glaris*) et *Marmier* ont soutenu la proposition de la minorité.

Malgré tous les efforts des partisans de l'homme de paille, le recours *Gillieron* a été écarté par 63 voix contre 40.

Grand échec pour M. *Marmier*.

Le conseil des Etats a décidé, par 25 voix contre 16, d'entrer en matière sur l'arrêté sur les patentes des commis-voyageurs.

VACCINATION. — Un fait très curieux et qui sollicite l'attention est celui de la situation faite aux autorités cantonales par le vote du 30 juillet 1883.

Le peuple suisse a repoussé la loi relative aux épidémies, en raison surtout, croit-on, de la prescription relative à la vaccination obligatoire. Les corps législatifs cantonaux ne semblent pas accepter ce verdict, tout au moins ne veulent-ils pas en inférer l'obligation pour eux de la supprimer. La Confédération s'est exécutée ; elle a, malgré l'opposition du médecin en chef qui voulait qu'un vote populaire n'eût pas prise sur des circulaires administratives, supprimé la vaccination obligatoire. Le conseil exécutif du canton de Berne la maintient dans son projet de loi soumis au Grand Conseil, et voici *Saint-Gall* qui, par un vote du Grand Conseil prononcé par deux tiers contre l'autre tiers des voix, maintient la vaccination obligatoire, alors que 33,172 citoyens de ce canton contre 3470 ont voté contre le projet.

SUISSES A L'ÉTRANGER. — Un communiqué de la Chancellerie fédérale met le public en garde contre les annonces de journaux et les offres directes par lettres venant de Paris et proposant des places contre paiement d'un cautionnement préalable. Le plus souvent ces offres constituent une escroquerie et n'ont d'autre conséquence pour celui qui leur donne suite que de lui faire perdre l'argent du cautionnement.

Cette pratique délictueuse est connue à Paris sous le nom de « vol au cautionnement ». Elle a déjà fait en Suisse quelques victimes.

Berne, 6 décembre.

Monsieur le Rédacteur de la *Liberté*, Fribourg.
Monsieur le Rédacteur.
Votre correspondant de Berne commet dans

tion du travail quotidien, il s'effraie comme un enfant que l'on fatigue, ou que l'on ennuit ; il désertera sa tâche, et se reprendra à rêver. Du reste, essentiellement poète, musicien, artiste, il possède un charme inexprimable, prenant et dangereux.

Kasio venait prier Augustine de fixer la date du mariage de Cécile.

M^{me} Nanteuil le fit sans empressement, avec une gravité froide.

— Monsieur, lui dit-elle, vous nous prenez notre fille, nous ne vous la donnons pas ; avant son départ pour la Belgique, son père a signé son consentement.

— Vous me pardonnerez, Madame, quand vous saurez que je la rends heureuse.

— Les filles qui se marient contre le gré de leurs parents ne le sont jamais.

— Mademoiselle Cécile a plus de confiance en moi.

— Cécile est une enfant qui ne connaît pas la vie.

— Tant mieux, je serai son guide en toute chose.

— Monsieur, reprit M^{me} Nanteuil, mon mari a bien voulu dispenser sa fille de lui adresser des sommations qui eussent été une honte... Mais il est un point sur lequel il n'a pas failli.

— Lequel ? Madame.

— Sa fille n'aura pas de dot.

— Je me réjouis d'avoir occasion de lui prouver une tendresse désintéressée.

— Et les-vous donc riche ? Monsieur.

— Je le deviendrai.

— Que ferez-vous pour cela ?

son compte-rendu des Chambres fédérales deux erreurs de fait que vous voudrez bien rectifier dans l'intérêt de la vérité.

1° Il n'est pas vrai que j'ai été l'avocat de *Gillieron* ou de *Corthésy* dans la question soumise aux Chambres.

2° Il n'est pas vrai qu'à propos du recours *Frauenfelder* j'ai été d'un autre avis que M. *Joris*, député du Valais. M. *Joris* a fait partie de la majorité de la commission et au sein de celle-ci il s'est prononcé pour l'admission du recours exactement par les mêmes motifs que moi ; dans le rapport que j'ai présenté, je ne me suis pas écarté du point de vue spécial auquel nous nous étions placés.

Agréez, monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

A. MARMIER

conseiller national.

NOTE DE LA RÉDACTION. — Nous laissons à notre correspondant de Berne le soin de disséquer cette importante rectification, s'il en vaut la peine !

Vaud

Lundi après-midi, à Brétigny-sur-Morens, un jeune homme, ouvrier charron, voulut monter au sommet d'un sapin qu'on était en train d'abattre, pour y fixer une corde. Pendant qu'il était occupé à cette dangereuse opération, un coup de vent renversa la plante, haute d'environ 20 mètres ; le jeune homme arriva sur le sol assez heureusement, mais le sapin, en rebondissant, l'atteignit en pleine figure, lui fracassa la mâchoire et le mit dans un si triste état qu'on désespère de le sauver.

L'office de paix a relevé, mardi matin, au-dessus de la gare de Rolle, le cadavre d'un homme de 60 ans environ. Cet homme, domestique à Mont, avait été vu la veille, à Rolle, dans un état d'ébriété assez prononcée ; il aura sans doute voulu retourner dans sa localité et sera tombé sur la route pour ne plus se relever. En tout cas, le corps ne portait aucune trace de violence ; dès lors, on peut attribuer la mort du malheureux soit à une chute, soit au froid.

Un phénomène, rare sur le lac Léman, a été observé mardi 4 décembre, vers 6 heures du soir, par l'équipage du bateau à vapeur le *Jura*, dans les environs de Nyon. Les « feux St-Elme » ont apparu sur les mâts et les cordages du navire ; ils se présentaient sous la forme de flammes brillantes, comparables à celles de becs de gaz, qui semblaient jaillir des parties saillantes et des cordes du grément. Le phénomène électrique a eu un éclat singulier, car au moment de son plus beau développement, le pilote du *Jura* estime qu'il y avait une trentaine de flammes visibles simultanément. Quelques instants après cette apparition, le bateau a été enveloppé par une violente averse de neige.

F.-A.-F.

Valais

Le 22 novembre dernier a eu lieu à Sion, la réunion des médecins valaisans. La partie supérieure du canton y était plus largement représentée que le Bas-Valais. Nous ignorons, dit le *Walliser-Bote* auquel nous empruntons ces détails, quelles sont les questions qui ont été traitées par Messieurs les disciples d'Esculape, car on sait qu'ils ont pour principe de délibérer dans le secret. Nous avons cependant appris que Messieurs *Brunner*, *Pittetoud*, *Bayard*, *Ch. Bonvin* et *Calpini* ont présenté des rapports. Au nombre des motions en figure une qui réclame comme impérieuse la construction d'un hôpital can-

— Je travaillerai, Madame.

— Voilà un mot bien vague ! répliqua Augustine en secouant la tête. Si vous étiez ingénieur, avocat, médecin, vous pourriez exercer ces professions libérales ; peintre ou sculpteur, vous feriez des tableaux ou des statues... Mais prétendez travailler dans le vide, sans préparation, sans connaissances spéciales ! Vous vous abusez, Monsieur, si vous croyez cela faisable.

— J'ai la certitude d'occuper dans un mois un emploi de dix mille francs.

— Tant mieux, répondit Augustine, je le souhaite sans oser y croire.

— Me sera-t-il permis de voir ma fiancée ?

— Cécile est au jardin, Monsieur, vous pouvez la rejoindre.

Une demi-heure après, deux voix chantaient la ballade de *Mickiewicz* :

Dans un petit îlot vert
Une jeune fille cueille des fraises ;
Sur un petit cheval gris
Passe un jeune seigneur.

Quand *Kasio* *Vlin-ki* quitta le Prieuré, il était convenu que le mariage serait célébré huit jours plus tard à Paris.

Le docteur *Toussaint*, mandé par Eugénie, accourut au Prieuré.

— Donnez-nous votre avis, lui dit-elle ; *Victor* *Nanteuil* a consenti au mariage de sa fille avant son triste duel avec *Pharés*.

(A suivre.)

tonal. La question mérite certainement une étude ; mais nous craignons bien que la réalisation de ce projet se fasse attendre longtemps faute de fonds.

Mercredi, a été enlevé à Saint-Maurice M. le capitaine *Louis Riche*, ancien président du tribunal et de la municipalité de cette ville, décédé dimanche, dans sa 84^e année, muni des secours de la religion.

Le Grand Conseil a consacré plusieurs séances au second débat de la loi concernant le traitement des autorités judiciaires et le tarif des frais de justice. Un traitement fixe sera désormais attribué aux juges qui étaient jusqu'ici indemnisés directement par les plaideurs à chaque vacation. C'est un progrès important et de bon aloi qui aurait paru d'une réalisation impossible, il y a peu d'années encore. Il est seulement regrettable que les nécessités budgétaires aient forcé de restreindre les traitements à leur plus simple expression : ils ne s'élèvent même pas à trente mille francs pour le tribunal d'appel et de cassation et les cinq tribunaux de première instance. Les traitements des juges sont au reste à l'unisson des autres.

Le Grand Conseil a aussi rétabli la peine de mort.

Les journaux de Sion racontent que, dimanche dernier, une troupe de comédiens s'intitulant « troupe du théâtre de Lausanne » et abusant du nom de M. *Laclaudière*, a donné à Sion une représentation si scandaleusement mauvaise que le public a quitté la salle au beau milieu de la représentation.

Nous savons de bonne source, dit la *Gazette de Lausanne*, que ni M. *Laclaudière* ni aucun de ses artistes n'a été à Sion, et que la représentation de dimanche constitue par conséquent une véritable mystification dont le public de Sion a été la dupe.

Genève

Mardi soir, vers 11 heures, à la suite de la fonte des neiges sur le Jura, une avalanche de boue a obstrué la voie du chemin de fer Lyon-Genève à la hauteur du fort de l'Écluse, à 20 mètres de l'éboulement qui s'est produit le 3 janvier dernier. La voie a été encombrée sur une surface de quelques mètres carrés seulement. Trois trains dans un sens et deux dans l'autre ont dû être transbordés entre minuit et 10 h. 30 du matin. La circulation régulière est rétablie.

Le Consistoire protestant de Genève vient de décréter la prise de possession de l'église catholique de Lancy.

Nous citons le *Journal de Genève* : « M. *Fréd. de Stoutz*, chargé du rapport de la commission, commence par rappeler les faits. Il expose ensuite que la commission (unanime, sauf quelques détails de forme) a eu à se poser trois questions :

« 1° Le Consistoire doit-il accorder un culte bi-mensuel à la commune protestante de Lancy ? — Il n'y a pas eu d'hésitation.

« 2° Le culte devra-t-il être célébré dans l'église paroissiale de Lancy ? — Question qui, par la manière dont elle a été posée, semble se rattacher à la première : mais elle en est cependant distincte. Ce serait une grave innovation, et il faut en examiner les conséquences. Sans doute, la coexistence de deux cultes dans une même église est une chose qui se voit ailleurs et qui est bien dans l'esprit du vrai christianisme ; dans le cas actuel, il n'y aurait pas non plus l'apparence d'un empiètement ecclésiastique.

« 3° De la voie à suivre pour obtenir, éventuellement, le consentement du conseil supérieur.

« Un membre aurait voulu que les pétitionnaires fissent eux-mêmes les démarches nécessaires et complétassent leur dossier. La majorité croit, au contraire, qu'ils ne sont pas compétents pour cela, et que c'est au Consistoire, leur représentant naturel et légal, non pas de faire une demande en son nom, mais de transmettre leur demande. Nous ne sommes pas des pétitionnaires, nous sommes des intermédiaires. — La commission conclut donc en ce sens, que le Consistoire se déclare disposé à organiser le culte, etc., aussitôt que le conseil supérieur aura accordé sa ratification.

« Le huis clos ayant été réclamé par la commission, est prononcé après quelques

mais, je m'ennuierais très positivement entre quatre murailles sur lesquelles s'étaleraient quelques pauvres petits arbres. Je veux la liberté de l'espace, et j'ai tout cela ici.

— Peut-être as-tu choisi la meilleure part ! dit Augustine.

— Ne dis pas peut-être : certainement. Paris est utile, indispensable même au journaliste. La polémique se ment dans un cercle ardent qu'on ne peut franchir sans craindre de s'amoindrir. Mais nous ! Nous qui donnons à nos personnages une vie qui est en nous, nous pouvons dix fois mieux les animer, les faire dans leur moule, quand rien ne nous distrait d'une façon tyrannique, et quand tout concourt à nous reposer.

— Oui, la vie était douce, simple, facile au Prieuré, et parfois Augustine et Eugénie se demandaient si Cécile n'y oubliait point *Kasio* ; mais, un matin, celui-ci fit remettre sa carte à M^{me} Nanteuil.

Kasio possédait assez de séductions pour rendre compréhensible la folie obstinée de Cécile. Cette fois il voulait faire la conquête de sa mère, et il le tenta. Mais Augustine, tout en rendant justice aux qualités chevaleresques d'une nation qui a lutté sans trêve pour sa liberté et pour sa foi, qui a eu ses héros, ses poètes et ses martyrs, comprenait le danger que présente le caractère des Slaves : caractère ondoyant, rêveur, souvent faible quand il s'agit d'agir. Donnez un sabre à tout Polonais en lui désignant un but et en lui criant : « Marche ! ». Il ira. Mais rendu à la vie ordinaire, placé en face des besoins de chaque jour, de l'obliga-

difficultés de forme soulevées par M. Ritter, et la tribune est invitée à se retirer. Tout ce que nous pouvons donc ajouter, c'est que le Consistoire a terminé cette discussion à huis clos en adoptant les conclusions de la commission.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettre de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 5 décembre.

Le Livre jaune. — Accrocs au Concordat. — Chute probable du ministre des finances. — Affaires du Tonkin.

Le Livre jaune est distribué aujourd'hui aux membres du Parlement. L'Agence Havas a reçu communication officielle des derniers fascicules et dès midi elle a pu en donner communication à la presse.

Ces documents ne jettent pas plus de clarté sur les maladroites, les tergiversations et les incohérences de la politique gouvernementale et républicaine.

L'accord intervenu entre la Russie, l'Angleterre, l'Allemagne et la France au sujet d'une concentration de forces navales dans les mers de Chine pour parer aux éventualités, est considéré, au palais d'Orsay comme un heureux événement dû aux habiles négociations de M. Waddington.

On attribue à cette manifestation une influence favorable aux revendications du cabinet Ferry; le gouvernement chinois réfléchira plus sérieusement avant d'engager l'action militaire qu'il prépare ostensiblement par des mouvements de troupe.

La composition de la commission municipale au Sénat ne peut que donner des inquiétudes aux conservateurs. Les calculs les plus optimistes ne permettent pas notamment d'espérer que plus de trois commissaires soient opposés à la disposition de la loi qui donne à la contribution des communes pour les dépenses du culte un caractère facultatif. Or, comme le faisait remarquer, hier, dans les couloirs du Sénat, un membre important de la gauche, adopter une telle disposition équivaut à mettre le Concordat aux voix dans chaque conseil municipal.

On ne croit pas que la commission puisse présenter son rapport et le soumettre aux débats du Sénat avant les vacances de janvier. C'est tout ce que désire le cabinet Ferry, espérant ainsi retarder la date des élections municipales.

L'échec subi, hier, par M. Tirard au Palais-Bourbon, achève de rendre difficile la situation du ministre des finances. On croit que la démission de M. Tirard sera déposée dès le vote du budget 1884.

Malgré les déflections qui se produisent dans la majorité ministérielle sur la question du Tonkin, on est convaincu que M. Jules Ferry sortira vainqueur de la discussion qui aura lieu vendredi prochain. Les ministériels comptent toujours sur l'effet considérable que produira le fait d'armes de l'amiral Courbet, accompli sans doute à cette heure.

L'ajournement à lundi de la discussion de la demande de crédits pour le Tonkin est de plus en plus certaine. Le gouvernement la désire parce qu'il compte recevoir d'ici là des nouvelles favorables à sa politique.

ALLEMAGNE

Nous recevons d'Allemagne une grave nouvelle: La députation catholique, autrefois dit le Centre, dans une séance particulière, a décidé de soumettre immédiatement au Landtag prussien une motion demandant le rétablissement des quatre articles de la Constitution, abolis en 1878.

C'est la première fois, depuis longtemps, que le parti catholique a pris une décision aussi énergique. Dans ces dernières années, M. Windthorst s'était borné à demander la suppression de tel ou tel article des lois péroratrices de mai; il choisissait généralement les points les plus odieux, comme la suspension du traitement ecclésiastique, la suppression des peines infligées aux prêtres, qui, sans remplir les conditions exigées par les lois de mai, se permettaient de dire la sainte messe ou d'administrer les sacrements.

La récente décision du Centre a un caractère plus grave et plus général: elle porte sur la suppression totale du Kulturkampf; car le rétablissement des 4 articles de la Constitution, c'est la réintégration de l'Eglise dans ses droits et ses anciennes franchises.

ESPAGNE

Il paraît qu'en Espagne tout le monde ne

s'occupe pas uniquement de fêter le prince Frédéric-Guillaume.

Si on est en liesse à Madrid, on conspire toujours un peu en province.

Un nouveau complot militaire a été découvert à Barcelone. Les détails manquent, car l'autorité supérieure cherche naturellement à étouffer l'affaire. On sait néanmoins que cinq ou six officiers, appartenant à un régiment de chasseurs, ont été arrêtés et aussitôt expédiés à Madrid.

De plus nous pouvons ajouter, d'après *El Pais*, un journal de Lérida, que par suite de rumeurs relatives à un prochain soulèvement le long de la frontière française, le gouverneur militaire a ordonné aux officiers de passer la nuit dans les casernes jusqu'à nouvel ordre.

BELGIQUE

Les journaux belges annoncent l'élévation de M. le vicar général Belin au siège épiscopal de Namur. L'élu était l'ami du vaillant évêque défunt, Mgr Gravez.

Mgr Edouard-Joseph Belin est né en 1821, à Obegies, près de Tournai.

CANTON DE FRIBOURG

Le Bulletin de la Société de Saint-Vincent de Paul nous apporte un court aperçu de la situation des Conférences en Suisse:

Une Conférence nouvelle s'est formée en Suisse, l'an dernier, à Planfayon, dans le diocèse de Lausanne; elle promettrait de durer et de se développer; nous voulons espérer qu'elle tiendra ses promesses, malgré le silence gardé depuis son agrégation; elle n'est pas la seule du reste à le garder dans le diocèse auquel elle appartient.

Parmi les autres Conférences de la Suisse, la plupart sont demeurées stationnaires, quelques-unes seulement ont un peu progressé. A Genève, où la première Conférence, celle de Saint-Germain, aujourd'hui du Sacré-Cœur, date de trente-six ans, cette Conférence et ses trois sœurs, plus jeunes qu'elle, plus celles de Carouge et de Colonge-Bellerive, rattachées à Genève, ont conservé leur bonne situation; c'était, depuis nombres d'années, tout ce qu'elles pouvaient faire; aujourd'hui que les circonstances semblent plus favorables pour les catholiques, peut-être leur sera-t-il possible d'élargir leur action charitable. Ces 6 Conférences comprennent 110 membres actifs, tous ou presque tous remarquablement fidèles à l'esprit et aux diverses pratiques de notre chère Société; espérons donc que cette petite phalange grandira pour le bien des pauvres et la gloire de Dieu.

A Vevey, le progrès porte sur toutes les œuvres.

A Lausanne, grâce à l'entremise d'un des vicaires de la paroisse, des volumes tirés de la bibliothèque de la Conférence ont été prêtés aux malades de l'hôpital et aux détenus de la prison; il y a là un acheminement vers deux œuvres singulièrement méritoires et utiles: la visite des hôpitaux et celle des prisons; nos confrères n'auront qu'à écouter les inspirations de leur zèle pour les entreprendre toutes deux.

Puisque nous parlons de prêt de bons livres, disons qu'en Suisse d'autres Conférences s'occupent d'en répandre; à Romont, la Conférence emprunte au Cercle catholique ceux qu'elle fait lire autour d'elle; à Treyvaux, nos confrères ont une petite bibliothèque à eux et distribuent aussi des Almanachs. Dans le diocèse de Bâle, nous rencontrons une bibliothèque de 1,100 volumes, à Lucerne; une autre moins active, mais fort bien achalandée, à Porrentruy, où tout est en progrès, et une aussi à Delémont. Du reste, dans le diocèse de Bâle, toutes les Conférences nous paraissent en progrès, à l'exception de celle de Bâle même.

Les deux Conférences de Lucerne ne veulent plus emprisonner leur zèle entre les murs de leur ville; elles ont l'ambition de créer d'autres Conférences et d'ajouter ainsi quelques nouveaux fleurons à la couronne de Saint-Vincent de Paul; de généreuses tentatives ont déjà été faites pour cela auxquelles nous souhaitons tous vivement le succès.

On le voit donc, la vie charitable est loin de se ralentir dans les Conférences de la Suisse; et il la fallait même bien puissante pour les avoir soutenues à un pareil niveau sur un terrain si impitoyablement disputé au catholicisme.

La Fédération des Sociétés d'agriculture de la Suisse romande fera donner dimanche 16 courant à 2 heures et 1/2 de l'après-midi,

à l'auberge du Mouton à Belfaux, une conférence sur la culture fourragère.

M. Adrien Dutoit, à Moudon, veut bien se charger de cette conférence à laquelle sont convoqués tous les agriculteurs de la contrée.

VARIÉTÉS

LE JOURNALISTE

Un ouvrage considérable a paru; c'est le recueil des lettres de Louis Veillot. Nous avons sous les yeux une de ces lettres intimes où le grand écrivain traçait le portrait du journaliste catholique. Voici ce qu'il écrivait à un ami qui lui avait demandé un programme avant de fonder un journal chrétien:

« Mes sentiments sur la presse vous sont connus. Je l'ai pratiquée toute ma vie, et je ne l'aime pas; je pourrais dire que je la hais: mais elle appartient à l'ordre redoutable des maux nécessaires. Les journaux sont devenus un tel péril, qu'il est nécessaire d'en créer beaucoup. La presse ne peut être combattue que par elle-même, et neutralisée par sa multitude. Ajoutons des torrents aux torrents, et qu'ils se noient les uns les autres en ne formant plus qu'un marais, ou, si l'on veut, une mer. Le marais a ses lacunes, et la mer ses moments de sommeil. Nous verrons si là-dedans il sera possible de bâtir quelque Venise.

« Je vous vois avec plaisir prendre une carrière où depuis longtemps je vous crois appelé. L'expérience du métier vous manque, mais ce n'est rien; vous avez l'étude, vous avez les principes, et surtout la grande expérience de la vie. Nulle fonction ne requiert davantage la maturité; mais il faut en même temps conserver la spontanéité et l'ardeur.

« La solidité des principes vous donnera cette promptitude mûre; le feu vivant de la foi entretiendra en vous cette ardeur généreuse, plus constante que l'élan de la jeunesse.

« Vous connaissez le devoir du journaliste, parce que vous avez réfléchi sur celui du chrétien. Le journaliste est un citoyen armé pour la cause publique. Son péril est de ne guère relever que de lui-même; mais s'il sait remplir ses obligations envers Dieu et envers sa patrie, ce péril devient son avancement et sa force. Il me semble que le journaliste catholique est le dernier reste de la chevalerie. Il ne quitte pas les armes; il va devant lui, proclamant sa foi et portant secours. Il se propose de ne point commettre d'injustice et de n'en point souffrir, si ce n'est contre lui-même. S'il en commet, il les répare; s'il en voit faire à ses risques et périls, il combat pour en procurer la réparation. Saint Grégoire VII citait souvent ce verset de Jérémie: « Maudit soit l'homme qui retient son glaive pour ne pas verser le sang! car le respect de la justice, qui est la loi de Dieu, doit passer avant la déférence qui peut être due à l'homme. »

« C'est un métier laborieux. Il y faut du cœur et encore du cœur. Notre temps n'aime pas la vérité, vous le savez du reste; et dans le petit nombre de ceux qui aiment la vérité, plusieurs, pour ne pas dire beaucoup, n'aiment point ceux qui se mettent en avant pour la défendre. On les trouve indiscrets, importuns, « inopportuns ». On ne leur pardonne pas volontiers leurs défauts; on leur sait plus volontiers mauvais gré de ne pas mettre tout le monde d'accord et de ne pas se mettre d'accord avec tout le monde. J'ai entendu souvent imputer ce méfait à un journaliste de votre connaissance. Je l'ai entendu aussi imputer au Pape, et il y a tout à l'heure dix-neuf cents ans que le Pape l'entend imputer au Fils unique de Dieu. Il en faut prendre son parti, même lorsqu'on est beaucoup moins innocent que le Pape. La souffrance qui résulte de ces petites iniquités n'empêche pas de marcher, et enfin elle devient nulle. C'est le cas de dire: « Douleur, tu n'est qu'un nom! »

« Quant à d'autres adversaires que l'on rencontre en abondance, et qui sont en même temps les adversaires et les ennemis de toute vérité religieuse, morale et politique, il faudrait se plaindre de ne pas les rencontrer, puisqu'on les cherche. On s'est mis en armes justement pour les combattre. Le mérite du soldat qui garde un fort, n'est pas de consommer ses provisions dans la casemate, mais de paraître sur le rempart et de faire des sorties. Faites donc des sorties, faites en toujours. Sous l'étendard que vous portez, on revient toujours avec honneur, et l'on ramène des prisonniers.

1 Correspondance de Louis Veillot, 2 beaux vol. in-8°. En vente à l'Imprimerie catholique. Prix: 12 francs.

« Marchez d'un pas ferme dans votre bonne voie. A travers les contradictions, vous y trouverez le contentement de ceux qui travaillent pour la justice et qui ont la certitude du rassasiement futur. Dieu ne perd pas de vue l'avenir. Quand les fortes mains du monde ne s'occupent qu'à des destructions ineptes quoique nécessaires, sa miséricorde fait mouvoir quantité de petites mains inconnues et presque invisibles, qui préparent de glorieuses reconstructions. Quel que soit sur eux le jugement du monde, heureux les ouvriers qui n'auront pas un jour à maudire leurs travaux! »

Louis VEUILLOT.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Berne, 7 décembre.

L'Assemblée fédérale réunie ce matin a nommé président de la Confédération pour l'année 1884 M. Welti, par 133 voix sur 161 votants. Cette nomination, prévue, a eu lieu au premier scrutin.

L'élection importante était celle du vice-président, puisqu'elle emporte la présidence de 1885.

La droite avait décidé de porter M. Hammer; mais elle s'est ralliée ensuite au choix du centre qui portait M. Deucher (Thurgovie). La gauche radicale avait fixé son choix sur la personne de M. Schenk, l'homme au programme sans Dieu.

Le premier scrutin a été sans résultat. Au second scrutin, M. Schenk a été élu par 88 voix. M. Deucher en a obtenu 81, M. Hammer, 2.

C'est ainsi que les Chambres fédérales restent en contact avec le peuple!

PARIS, 6 décembre.

Le ministère a ordonné d'arrêter les signataires des placards provoquant à la manifestation communard de demain, place de la Bourse. Sept d'entre eux sont déjà arrêtés.

Parmi les instigateurs de la démonstration projetée qui ont été arrêtés dans la matinée, est un jeune garçon de 17 ans, chez lequel on a trouvé des matières explosibles. Les autres instigateurs sont recherchés.

BERLIN, 6 décembre.

Par 202 voix contre 163, la Chambre des députés a repoussé la proposition de M. Stern tendant à introduire le scrutin secret pour les élections au Landtag et les élections commerciales.

BRUXELLES, 6 décembre (8 heures).
Le Palais législatif brûle.

BRUXELLES (9 heures).

L'incendie du palais législatif continue avec une intensité extrême. Le bâtiment est complètement détruit. Les ministères des affaires étrangères et de l'instruction sont fortement atteints. Il y a plusieurs blessés.

CONSTANTINOPLE, 6 décembre.

Un incendie terrible a éclaté dans un des nos faubourgs, habité par des Turcs et des juifs. Des centaines de maisons sont brûlées. La détresse est profonde.

FÊTE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

Eglise des RR. PP. Cordeliers
Après la grand'messe, réunion de la confrérie de la Sainte-Famille. — Affiliation à l'archiconfrérie du Sacré-Cœur. — Sermon.

Eglise de St-Maurice.

FÊTE TITULAIRE DE LA CONGRÉGATION

DES JEUNES GENS

A 6 h. Sainte Messe, communion générale des membres de la Congrégation du Bienheureux Canisius.

- A 7 h. Messe basse.
- A 9 h. Grand'messe, sermon français.
- A 2 h. Vêpres, exercice de l'archiconfrérie de Notre-Dame de Consolation, procession, bénédiction.
- A 4 h. Congrégation à Notre-Dame. Sermon allemand, renouvellement des vœux, Te Deum, bénédiction.
- A 8 h. Réunion de la Congrégation au Canisshaus.

2^{me} DIMANCHE DE L'AVEUT

FÊTE DE SAINT NICOLAS

- A 9 h. Grand'messe. Sermon allemand.
- A 2 h. Vêpres, salut.
- A 8 h. Réunion de la Congrégation au Canisshaus.

Collégiale de Saint-Nicolas

DIMANCHE

A 10 h. Office Pontifical.

Demain, fête de l'IMMACULÉE CONCEPTION, la LIBERTÉ ne paraîtra pas.

Livres nouveaux

Un clercial en voyage, par J.-B. de Laval. Joli volume de 380 pages, caractères élzévirs. Prix : 3 francs, à la librairie de l'IMPRIMERIE CATHOLIQUE, Fribourg. — L'auteur de ce livre original nous promène à travers la France irréligieuse et photographiée en passant les types de libres-penseurs qu'il rencontre ; il nous peint à ravir les hommes du jour, les phénomènes de cupidité, d'ignorance et d'égoïsme qu'il trouve sur son chemin.

Voyage sur les bords de la Neva, par M. de Grivel. Beau vol. in 12°. Prix : 3 fr., à la Librairie de l'IMPRIMERIE CATHOLIQUE, Fribourg. — Ce récit intéressant nous introduit au cœur de la Russie, nous en fait connaître les coutumes, nous fait vivre tour à tour dans la haute société russe et au milieu du peuple encore barbare des campagnes moscovites. Il nous trace en passant le caractère du juif dans ces contrées qu'il exploite. Le tout est en-

tremé de quelques scènes intimes. On apprend ainsi à connaître la Russie en s'amusant.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

FAUSSES HUITRES. — On lit dans la *Guienne* : Jusqu'ici, l'huître avait échappé aux fabricants

La cherté de ce coquillage, qui vaut de l'or, a suscité de faux monnayeurs en huîtres. La fabrication de la chair d'huître s'imite par mille moyens qui peuvent être mal propres, mais on n'y connaît rien, à moins d'être né dans la partie.

La couleur se donne avec du cuivre. Mais la difficulté, c'est de faire adhérer l'huître imitée à la vieille écaille dans laquelle on la place, « la soudure », comme disent les spécialistes de cette fabrication.

Ah ! la soudure, elle a donné du mal à trouver. Enfin, à la suite de veilles laborieu-

ses, un des chercheurs y est arrivé. Il a composé une colle spéciale qui se fixe en même temps sur la chair humide et sur la nacre de la coquille et qui prend la solidité du cartilage. C'a été un coup de fortune pour l'inventeur.

Aujourd'hui, il y a des ateliers d'huîtres, des huîtreries, tout comme des ateliers de chaussures, de boutons ou de capsules, des capsuleries. On les expédie à Paris, naturellement.

Ce sont des jeunes filles qui mettent la dernière main aux huîtres. Ce sont leurs doigts effilés qui font la fameuse soudure. C'est gracieux, mais malhonnête.

KRAKATAN. — Le journal « *le Locomotif* » publie dans son dernier numéro, au sujet de la terrible catastrophe de Java, la parodie suivante du style de *Victor Hugo* :

« Un souffle de la nature s'est élané dans l'espace. Il a effleuré le vide. L'Univers a frémi.

La terre est cicatrisée. Quarante mille membres de la famille humaine ont disparu dans les sublimes convulsions des éléments pimordiaux du néant antéchaotique au son sinistre d'une cadence titanique et horrible.

Ont-ils péri ? Non, Car les morts vivent. Il nous précèdent dans l'infini. Ils nous devancent dans le culte mystérieux de la liberté des siècles à venir.

Ils sont grands, — je me prosterne. Ils sont heureux, — je les envie. Mais les survivants sont en pleurs. Je sanglotte avec eux.

Leurs cris déchirent les voûtes de l'immensité, l'enfer s'attendrit de leurs misères. Impuissant à racheter les crimes des Rois, le dernier ne saurait sécher les larmes du peuple.

Je plains. Je bénis. Victor Hugo.

Sûr et prompt est l'effet des Bonbons du plantain lancéolé

connu partout comme très précieux et produit du *salubre plantain lancéolé*, par **VICTOR SCHMIDT & FILS**, Vienne, pour toux, enrrouement, accumulation de mucosité, catarrhe, etc.

Dépôt général pour la Suisse chez **A. HUBER**, à Bâle.

Dépôt pour Fribourg chez **A. PITTET**, pharmacien. (OF 2544) (815)

Pour cause de prochain départ on offre à remettre

dans un beau et grand village du canton de Fribourg un joli magasin, bien situé sur la route cantonale, bien achalandé, articles courants. Bénéfice et clientèle assurés ; on le remettrait de préférence à une ou deux personnes seulement.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser aux init. **H 811 B**, à l'Agence de publicité **Hansenstein & Voelter** à Fribourg. (816) (H 811 F)

M. BUGNON Chirur. Dentiste Fribourg

sera à Bulle, Hôtel du Cheval-Blanc, *jeudi*, 13 courant, ainsi que tous les jours de foire. (819)

ON DEMANDE

pour Noël un domestique sachant conduire, soigner cheval et voiture et connaissant bien les ouvrages qui concernent la tenue d'une maison en ville et d'une maison de campagne.

S'adresser au N° 17 à la Grand'rue, Fribourg. (818)

AVIS

PAVARIN & Cie

Moudon et Granges-Marnand

Mise en vente des **ARTICLES D'HIVER**

Par-dessus, tout doublés, depuis 23 fr. — Tricotés vaudois, tricotés à la main depuis 8 » —

Un grand choix de milaine, dep. 0 » 80

Milaine sur fil, grande largeur 4 » 50

PAVARIN & Cie

Moudon & Granges-Marnand.

(800)

En vente à l'Imprimerie Catholique :

ALMANACH CATHOLIQUE DE FRANCE
Troisième année

Edit. de luxe : 5 fr. Edit. de demi luxe : 3 fr. Edition ordinaire : 1 fr.

En vente à l'Imprimerie Catholique

Ouvrages de **Mme Egé**

Le Sauveur promis et attendu, méditation pour le temps de l'Avent, prix 50 c.

Le Verbe fait chair, méditations pour le saint temps de Noël, prix 50 c.

La Vie cachée à Béthléem et à Nazareth, prix 50 c.

Méditations sur la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, prix 50 c.

Les trois premiers ouvrages réunis 1,20 fr. Ouvrages publiés sous les auspices de Mgr l'Evêque d'Annecy et avec l'approbation de Mgr l'Evêque de Soissons.



POUR LA S^T-NICOLAS

On trouvera dans le petit Salon de la Grenette un magnifique choix de fondants, marrons glacés, fruits confits, etc. L'exposition aura lieu les 6, 7, 8 et 9 décembre courant. Espérant que l'honorable public voudra bien m'accorder comme par le passé la confiance que je m'efforce de mériter, je me recommande avec considération. (H 792 F) (802) **Ant. Moosbrugger, confiseur.**

MAGASIN AU PETIT BÉNÉFICE
Rue de Lausanne, 109, à Fribourg.

Confections pour hommes et jeunes gens. Choix immense en costumes complets. Vestons, pantalons et gilets à des prix très avantageux. **500 Pardessus d'hiver**, tout doublé de satin ou tartans, de 23 à 60 frs. — Grand choix en draperie. Nouveautés pour habillements sur mesure. (H 772 F) (761) Au magasin au Petit Bénéfice, rue de Lausanne, 109, à Fribourg.



FOURNEAUX INEXTINGUIBLES

AVEC VITRAGE EN MICA à chaleur circulante et appareil régulateur très sensible, un produit des plus excellents, en 7 grandeurs différentes et garanti sous tous les rapports chez

JUNKER & RUH, FONDERIE DE FER A KARLSRUHE (Bade)

Une fois allumé et alimenté en temps dû, le fourneau brûlera durant l'hiver entier et consommera si peu de combustible qu'un seul remplissage suffira pour entretenir un feu modéré pendant plusieurs jours et nuits.

En vente exclusive pour Fribourg chez **Schmid Beringer et Cie, à Fribourg.**

Magasin Au Bon Marché près la Grenette à Moudon.

Aperçu de quelques articles : **Nouveautés pour robes** en toutes nuances, de 70 cent. à 3 fr. 60 le mètre. **Milaine pour dames**, de 80 cent. à 3 fr. 50 le mètre. **Milaines et draps pure laine pour hommes**, de 3 fr. à 14 fr. le mètre. **Fiancilles, molletons et peluches**, de 1 fr. à 5 fr. le mètre. Un beau choix de **manteaux pour dames**, de 18 fr. à 45 fr. : **Imperméables**, de 12 fr. à 30 fr. ; **robes de chambre et jupons** de feutres, châles. **Vêtements d'hommes**, confec. ionnés et sur mesure, depuis 27 fr. ; **pardessus d'hiver**, depuis 24 fr. **Spécialités de molletons vaudois** tricotés à la main, depuis 7 fr. **Gilets de chasse**, chemises de flanelles. **Camisoles et caleçons**, depuis 1 fr. 20. **Couvertures**, de 2 fr. à 30 fr. **Lainerie** en tous genres, etc., etc. (H 9777 X) (814)



Ce Bitter contenant du fer et des extraits d'herbes amères des montagnes de l'Emmenthal est recommandé en Suisse par les principaux docteurs et agit avec efficacité contre l'anémie, les digestions difficiles et la faiblesse du système nerveux. Cette excellente liqueur, connue depuis longtemps et d'une réputation toujours croissante, devait se trouver dans chaque maison. Prix de la bouteille avec mode d'emploi 2 fr. 50. Dépôts à Fribourg : **Bochéat & Bourgnecht**, **Romont** **Louis Rohdey**, **Bulle** **Pharmacie Savin**, **Payerne** **Pharmacie Barbézat**, **Morat** **Pharmacie Wegmuller**. (H 1895 Y) (673)

OCCASION EXCEPTIONNELLE

Dictionnaire français, illustré et Encyclopédie universelle pouvant tenir lieu de tous les vocabulaires et de toutes les encyclopédies, se vendant ordinairement 82 fr. pour le prix de 48 fr.

En vente à l'Imprimerie catholique.

ZURICH 1883 DIPLOME
AVEC LES MEILLEURS et les plus nombreux CONSIDÉRANTS



Demandez le prix-courant richement illustré à notre dépositaire pour Fribourg. **M. Jules Lalive, entrepreneur.** (H 8348)

Vins blancs vaudois HOIRS DE HENRY CUENOD
propriétaires de vignes Corsier sur Vevey Médaille d'argent, Zurich 1883.

Apprentis

Quelques jeunes garçons qui voudraient apprendre une branche d'horlogerie (pierristes), pourraient entrer immédiatement, sous de favorables conditions chez **M. Eugène Pachoud**, à Chaux, près Payerne. (812)

UNE JEUNE FILLE catholique, allemande désireait trouver une place comme gouvernante dans une bonne famille de la Suisse française. S'adresser au bureau du journal qui indiquera. (711)

LA CORDONNERIE POPULAIRE de Neuchâtel
a repris le magasin de chaussures de M. Arthur Meyer, rue des Epouses 71. Maison Charles Tugginer, et annonce à l'honorable public, que l'assortiment de chaussures est au grand complet. Jusqu'au Nouvel-An, grande liquidation des articles d'hiver. Raccouragements prompts, solides et à bon marché. — Se recommande **Wyser-Hoerin** (791) Maison à la Chau-de-Fonds et au Locle.